



Lorsque les parois enterrées se trouvent dans une nappe phréatique, La pression exercée par l'eau nécessite une étanchéité des parois (et non pas une imperméabilisation) afin de stopper ou limiter les infiltrations d'eau.

La technique de cuvelage dépend du type d'ouvrage (nature des locaux immergés), des débits de fuites tolérés, du phasage des travaux d'infrastructure permettant sa réalisation

Un complément d'étanchéité peut être réalisé avec notre produit «SEPRAPLASTER E» Enduit de cuvelage sous réserve que votre cuvelage ne présente aucune rupture de type fissure vive ou joint qui fuit. Ce produit doit être appliqué en deux à trois couches de 1 kg/m<sup>2</sup>. Ceci est particulièrement utile lorsqu'il est impossible d'intervenir par l'extérieur : c'est notamment le cas quand le mur est enterré (ce qui est souvent le cas dans les caves !). Remarquons ici qu'un traitement par injection contre l'humidité ascensionnelle est ici inopérant car l'humidité ne provient pas du sol.

L'enduit de cuvelage est souvent la seule solution pérenne et économiquement acceptable.